



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La composition des huiles essentielles

Question écrite n° 36229

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la composition des huiles essentielles. Il est apparu que les feuilles de melaleuca, niaouli et cajepout doivent être utilisées avec vigilance. Leur ingestion présente des risques d'atteintes neurologiques et peuvent être cancérigènes, selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation. L'Anses déconseille plus généralement l'usage de ces produits pour les enfants et les femmes enceintes. Plusieurs pays européens ont d'ores et déjà procédé à leur interdiction. Il l'interroge donc afin de savoir si des dispositions réglementaires sont prévues pour éviter des complications de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Fiévet](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36229

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1082

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)